



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

### **CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 12 février 2016 à 11 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Est absente : Madame Claudine Roussel

Ouverture de la séance à 11 heures

Madame Andrée Lessard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, assiste également à cette séance.

### **ORDRE DU JOUR**

Ouverture de la séance : présences

Lecture de l'avis de convocation

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Lecture et adoption du budget 2016
- 3.0 Lecture et adoption du règlement numéro 15-460 ayant pour objet d'établir un tarif pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 15-452
- 4.0 Lecture et adoption du règlement numéro 15-461 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour l'exercice 2016, régissant les comptes de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour ce même exercice et abrogeant le règlement 14-453
- 5.0 Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 6.0 Clôture de la séance

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance est faite à 11 heures par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

Il fait la lecture de l'avis de convocation et constate que tous les membres du Conseil l'ont reçu dans les délais prescrits par la Loi.

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et remis à tous les membres présents;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

N° 16-02-037

### **LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET 2016**

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le cahier des prévisions budgétaires 2016, pour un montant égal des dépenses et des recettes soit 3 923 625\$ (trois millions neuf cent vingt-trois six cent vingt-cinq dollars);

QU'une copie de ce budget soit transmise au Ministre des Affaires municipales afin de se conformer à l'article 954 du Code municipal.

N° 16-02-038

### **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 15-460 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR UN TARIF POUR L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-452**

**ATTENDU** QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Escoumins tenue le 14 décembre 2015;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'UN règlement portant le numéro 15-460 ayant pour objet d'établir un tarif pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 14-452 soit adopté **tel que lu**.

(Copie du règlement numéro 15-460 est jointe au procès-verbal)

N° 16-02-039

### **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 15-461 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE 2016, RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR CE MÊME EXERCICE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-453**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Escoumins tenue le 14 décembre 2015;

IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'UN règlement portant le numéro 15-461 **ayant pour objet de déterminer les taux de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour l'exercice 2016, régissant les comptes de taxes ainsi que le taux d'intérêt pour ce même exercice et abrogeant le règlement numéro 14-453** soit adopté **tel que lu**.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

(Copie du règlement numéro 15-461 est jointe au procès-verbal)

**N° 16-02-040**

### **CLÔTURE DE LA SEANCE**

À 11h30 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**DE LEVER** la présente séance.

Présence des citoyens : **0**

  
\_\_\_\_\_  
**André Desrosiers,**  
**Maire**

  
\_\_\_\_\_  
**Andrée Lessard,**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**  
**par intérim**

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***